

S'ouvrir à la différence

Faire une place, dans l'école ordinaire, aux enfants handicapés, l'idée n'est pas neuve et elle convainc de plus en plus de monde. Mais comment ne pas en rester au stade des bonnes intentions?

La question de l'intégration, dans l'enseignement ordinaire, des enfants en situation de handicap a fait l'objet de travaux qui ont conduit, en janvier 2008, à l'adoption, à l'unanimité des députés du Parlement de la Communauté française, d'une proposition de résolution et au dépôt, en septembre, d'un projet de décret. Une série de mesures ont été prévues, permettant, notamment, de faciliter la collaboration entre les différents types d'enseignement et de services, au bénéfice des élèves. Le Parlement a poursuivi la réflexion en organisant, le 30 septembre dernier, un colloque intitulé "Les enfants en situation de handicap: une richesse pour l'école - Place aux actes".

AGIR

À l'entame du colloque, **Julie DE GROOTE**¹ a souligné l'importance d'apporter, dans le domaine de l'intégration, des réponses diverses à des réalités multiples. "Il ne s'agit pas de faire passer un message simpliste

qui consisterait à dire: tout à l'intégration", a-t-elle indiqué, rappelant qu'intégration ne doit pas signifier assimilation. Insistant sur le dynamisme extraordinaire du monde associatif, elle s'est dit convaincue de la nécessité que le politique prenne le relais et prévoie un cadre budgétaire suffisant pour apporter une réponse forte et inventive en la matière. "Il est temps de changer de regard sur la différence et sur le handicap et de viser la tolérance et le respect", a-t-elle conclu.

PERSPECTIVE EUROPÉENNE

L'Agence européenne pour le développement de l'éducation des personnes ayant des besoins particuliers regroupe actuellement 27 pays. **Mary KYRIAZOPOULOU**, sa représentante à Bruxelles, a brossé un tableau de la situation européenne en matière de pratiques d'intégration scolaire. "Aucun pays n'a de recette miracle que les autres puissent copier telle quelle, explique-t-elle. Le processus s'est développé

différemment selon les endroits et est en constante évolution". 2,1% des élèves européens sont scolarisés dans des classes ou des écoles spécialisées, mais si la tendance générale est à l'essor d'une politique d'intégration dans l'école ordinaire, la proportion d'élèves reconnus à besoins particuliers, les procédures de validation, le financement de l'enseignement varient d'un pays à l'autre. Quels sont les éléments nécessaires à une intégration réussie? Comment faire évoluer les mentalités? Il est important de fournir aux établissements et aux enseignants des indications, voire une réelle formation, sur la manière d'intégrer des enfants handicapés et d'adapter les démarches d'apprentissage, de leur apporter un soutien spécifique en personnel et en équipement, et de mettre en place des habitudes de coopération qui profitent à l'ensemble des enfants. Dans ce cadre, la reconversion des écoles spécialisées en centres de ressources, apportant une aide à la fois aux élèves et aux enseignants

concernés, pourrait également être un facteur positif.

INQUIÉTUDES

Les participants à la table ronde ont répondu à une série d'interrogations, montrant par moments une belle unanimité, dévoilant à d'autres quelques divergences. Du côté des écoles spécialisées, on perçoit une certaine inquiétude, explique **Rosanna DELUSSU**², à l'idée que leur transformation en centres de ressources pour les écoles ordinaires pourrait se solder par des pertes d'emploi, et que les élèves à besoins spécifiques risqueraient d'être moins bien encadrés. Il faut parfois très longtemps pour établir une relation de confiance avec ces enfants. Que va-t-il leur arriver, quand ils seront "noyés" au milieu des autres? Comment réellement individualiser les démarches d'apprentissage? Il faut donc rassurer les équipes et les directions. Les expériences mises en place dans le réseau des villes et communes prouvent qu'il est possible de développer cette complémentarité entre enseignement ordi-

naire et spécialisé, grâce à l'expertise du personnel de celui-ci.

Jean-François DELSARTE³ s'alarme, quant à lui, de l'explosion du nombre d'inscriptions dans le spécialisé qui, rappelle-t-il, a été voulu, au départ, par les parents des enfants qu'il n'était pas possible de scolariser dans l'ordinaire. Mais depuis une dizaine d'années, on les voit davantage revendiquer la prise en charge de ces enfants dans l'ordinaire. C'est sous leur pression que l'intégration fait peu à peu son chemin. La question, aujourd'hui, n'est plus d'être pour ou contre l'intégration, mais bien de voir comment l'organiser de manière positive, en envisageant le spécialisé comme un partenaire privilégié de l'ordinaire, à qui il peut apporter son expertise.

Et c'est bien comme cela également que **Jean-Pierre COENEN**⁴ entend les choses: "Quand on intègre un enfant, on intègre une difficulté particulière d'apprentissage, nécessitant l'aide de personnes qui connaissent bien la problématique en question", observe-t-il. Il a également insisté sur

l'aspect inhumain des transports scolaires dans lesquels les enfants handicapés passent quotidiennement de longues heures, et répété l'importance de travailler à la construction d'une école apprenant aux enfants à vivre ensemble et visant la réussite de tous.

OBLIGATION OU ENCOURAGEMENT?

Quant à **Marco DI DUCA**⁵, celui-ci souligne que les freins face à l'intégration se manifestent tant du côté de l'ordinaire que du spécialisé. Comment les enseignants, qui ont généralement l'habitude de travailler seuls, vont-ils vivre l'arrivée de "spécialistes" dans leur classe? Et sur quelle expertise précise pourront-ils compter, alors qu'il n'existe pas de filière de formation conduisant spécifiquement au spécialisé? "Des ponts sont à construire, et il faut renforcer les piliers des deux côtés", estime-t-il. Et pour ne pas en rester au stade des bonnes intentions, il se demande même s'il ne faudrait pas envisager une intégration à caractère obligatoire, en exigeant, par exemple, que dans une zone géographique donnée, une école au moins offre des possibilités d'intégration des enfants différents. Rejoint sur ce dernier point par plusieurs parents présents, il ne soulève, par contre, pas l'enthousiasme des autres participants de la table ronde qui préfèrent, eux, parler de lever des freins, de faciliter les choses et d'encourager établissements et enseignants par un soutien efficace. Pour ce qui est du fait de travailler ensemble, ce n'est pas nouveau puisque le décret "Missions" y fait largement allusion, et cela ne devrait donc plus effrayer personne, souligne, quant à lui, J.-F. DELSARTE, qui rappelle aussi l'utilité d'associer les Centres PMS à l'ensemble de la démarche. ■

MARIE-NOËLLE LOVENFOSSE

pistes multiples



"Cela fait 40 ans que l'enseignement spécial existe, explique **Bernadette STEVENS**, directrice de La Petite Source à Bossut-Gottechain. Il est normal qu'il évolue et que de nouvelles pistes soient explorées. Nous sommes actuellement engagés dans des projets d'intégration et d'inclusion. L'intégration concerne des enfants individuellement qui, après une ou plusieurs années dans le spécial, rejoignent une classe de l'ordinaire, avec une aide de l'école spécialisée à raison de plusieurs heures par jour. L'inclusion consiste à constituer un groupe d'enfants ayant d'importantes difficultés d'apprentissage qui justifieraient leur prise en charge dans l'enseignement spécialisé (type 8). Ils sont inscrits dans le spécial, mais suivent leur scolarité dans l'ordinaire dès la 1^{re} année primaire, encadrés à la fois par le titulaire de la classe et par un enseignant du spécial à temps plein en co-titulariat. Cette formule, que nous avons adoptée depuis 2 ans, demande un investissement important, en temps et en énergie, tant de la part de l'école spécialisée que de celle de l'ordinaire, des Centres PMS concernés et des parents. C'est une autre façon d'envisager le travail. C'est très stimulant et valorisant et c'est, à mon sens, un moyen efficace de prévention contre le décrochage scolaire. Ça ne veut pas dire que le type 8 doit disparaître, car des difficultés d'apprentissage peuvent être vraiment trop importantes. C'est une possibilité parmi d'autres. C'est l'intérêt de l'enfant qui doit rester la préoccupation principale pour le choix de la piste à suivre".

1. Présidente de la Commission de l'éducation du Parlement de la Communauté française
2. Conseillère au Conseil de l'Enseignement des Communes et Provinces pour l'enseignement spécialisé
3. Secrétaire général adjoint de la Fédération de l'enseignement fondamental catholique
4. Président de la Ligue des Droits de l'Enfant
5. Chercheur, psychologue, président du Centre d'Étude et de Formation pour l'Éducation Spécialisée de l'ULB